

Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017 COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges ETALLAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 décembre 2017.

<u>Etaients présents</u> : Mmes	C. BADO	D. BONNEFOY	J. DUTOIT
B. GONDOUIN	A. GOSTELI	I. FILOCHE	C. PONCINI
V. THORET-MAIRESSE	F. UJHAZI		
Mrs	C. BEROUJON	R. BORNE	P. CHASSOT
H. DE MONCEAU	T. DES DIGUERES	G. ETALLAZ	Y. HELLEGOUARCH
T. HUMBLLOT	F. MAZIT-SCHREY	F. MEGEVAND	G. SOCQUET
R. VICAT			

Absents : C. LEBOUCHER - L. MEROTTO - P.-H. THEVENOZ

Absent(s) excusé(s) : V. AUBERSON

B. ANTHOINE qui avait donné pouvoir à P. CHASSOT

F. DRICOURT qui avait donné pouvoir à C. PONCINI

Madame D. BONNEFOY est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (16.11.2017) est validé par les élus présents.

En préambule à la réunion, M. Philippe CHASSOT présente aux membres du Conseil municipal les résultats de l'étude mobilité réalisée par le bureau AKENES.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

FINANCES

Ouvertures et virements de crédits budget 2017

Monsieur le Maire-adjoint en charge des finances présente à l'assemblée les ouvertures de crédits à effectuer sur le budget 2016 suite aux recettes nouvelles enregistrées et à la nécessité d'ajuster certains articles en dépenses.

Les écritures ci-après sont proposées :

Virements de crédits :

Article	Libellé	Fonction	En +	En -
Investissement				
202	Frais réalisation documents urbanisme	0	5.000	
2117	Bois et forêt	8	5.200	
2135	Installations agencements	0/7/8	27.000	
2151	Réseaux voirie	8	3.000	
2152	Installations de voirie	8	5.000	
	Sous-total		45.200	
2031	Frais étude	0		5.000
2184	Mobilier	8		10.200
2313	Constructions	0		30.000
	Sous-total			45.200
Fonctionnement				
615232	Entretien réparation réseaux	8	11.000	
61558	Entretien matériel S.T.	8	1.000	
022	Dépenses imprévues	0		12.000
62876	Frais à un G.F.P. de rattachement	0	2.000	
6238	Divers			2.000
64112	Salaire N.B.I. et S.F.T.	8	900	
64118	Autres indemnités	0	14.750	
64111	Rémunération principale	0		15.650
65548	Autres contributions	0	40.000	
6554	Contributions fonds comp. charges territoriales	0		40.000
	Sous-total		69.650	69.650
	Total		114.850	114.850

Ouvertures de crédits :

Article	Libellé	Fonction	Recettes	Dépenses
10226	Taxe aménagement	8	18.000	
021	Virement de la section de fonctionnement	0	27.120	
74834	Compensation Etat exo. T. Foncière	0	9.500	
7718	Produit exceptionnel (CARPA avocats)	0	1.500	
773	Mandats annulés exercice antérieur	0	120	
7788	Produits exceptionnels divers	0	16.000	
023	Virement à la section d'investissement	0		27.120
2151	Travaux voirie	8		10.000
2315	Installation aménagement voirie	8		35.120
	Total		72.240	72.240

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les ouvertures de crédits ci-dessus correspondant à la D.M. n° 3.

Mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne

Monsieur le Maire-adjoint en charge des finances indique à l'assemblée que la Perception de Saint-Julien-en-Genevois, comptable de la collectivité, a attiré notre attention sur un fonds de roulement très bas de notre trésorerie.

Les raisons de cette situation sont le financement de nos investissements sans emprunt, donc avec nos fonds propres, conjugué avec un retard d'encaissement de certaines recettes importantes (fonds genevois, recettes fiscales et quelques impayés).

Afin de pallier ce problème de trésorerie qui peut entraîner le non-paiement des situations des entreprises et les salaires des agents de la collectivité, il est proposé la mise en place d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, partenaire financier de la commune ces dernières années.

La Caisse d'Épargne propose une ligne de trésorerie de 300.000 € d'une durée de 12 mois avec un taux d'intérêt EONIA + marge de 0,86 %.

La commune utilisera ce fonds mis à disposition dans l'attente de l'encaissement des fonds genevois (≈ 1.400.000 €), soit pour une durée d'environ 1 mois. A titre indicatif, le coût de cette ligne de trésorerie pour cette durée est de l'ordre de 300 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire-adjoint en charge des finances relatif à la nécessité de mettre en place une ligne de trésorerie en raison d'un fonds de roulement actuellement très bas de la trésorerie de la collectivité, et, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Acropole de Seynod, ci-après « la Caisse d'Épargne »,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Collonges-sous-Salève décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 300.000 euros dans les conditions ci-après indiquées :

- la ligne de trésorerie interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versements de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).
- le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Collonges-sous-Salève décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- montant : 300.000 euros ;
- durée : 12 mois ;
- taux d'intérêt applicable à un tirage : EONIA + marge de 0,89 %.

Le taux d'intérêt applicable chaque jour à un tirage indexé sur EONIA est l'EONIA (augmenté de la marge sus-indiquée), tel que défini au contrat de ligne de trésorerie interactive et constaté le jour considéré du tirage.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, à terme échu ;
- frais de dossier : 1.200 euros prélevés en une seule fois ;
- commission d'engagement : néant ;
- commission de gestion : néant ;
- commission de mouvement : néant ;
- commission de non-utilisation : néant.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

LOCAUX COMMUNAUX

Location-gérance du Carrousel – choix du gérant après appel à candidatures

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment qui abrite le restaurant « Le Carrousel » est communal. Le restaurant est exploité par M. PHILIBERT au bénéfice d'un contrat de location-gérance avec la commune établi par Maître GOJON en date du 22 mars 1984.

Le contrat location-gérance est adapté à la situation, les murs, le fond et la licence 3 étant propriétés de la commune.

M. PHILIBERT a donné un congé le 30 juin 2017 pour un départ à la retraite au 31 décembre 2017.

Un appel à candidatures a été lancé pour respecter les règles de la concurrence afin de retrouver un gérant.

La procédure a été lancée le 19 octobre 2017 avec parution dans la presse locale et spécialisée (Le Messenger, Eco Savoie et hôtellerie restauration).

Le dossier a été déposé sur la plateforme marchés publics, et la date limite de dépôt des offres fixée au 20 novembre 2017.

24 dossiers ont été retirés, 3 personnes ont visité les locaux et 2 offres ont été reçues :

- M. et Mme QUINIOU ;
- M. N. DAHMANI.

La municipalité à laquelle se sont joints 5 conseillers ont examiné les candidatures le 30 novembre 2017.

Il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre de M. et Mme QUINIOU qui est la plus adaptée à la situation et la plus professionnelle.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- RETIENT à l'unanimité la candidature de M. et Mme QUINIOU pour la poursuite de l'activité restauration du restaurant « Le Carrousel » ;
- CHARGE le Maire d'engager les discussions avec le nouveau gérant pour les travaux à entreprendre avant toute reprise de l'activité ;
- PRÉCISE que le loyer sera fixé une fois les travaux définis et chiffrés ;
- INDIQUE que le nouveau contrat de location gérance sera établi par Maître BRUGO, notaire à Saint-Julien-en-Genevois.

TRAVAUX

Point sur les chantiers en cours et sur les consultations lancées

- Route de Genève : il reste les candélabres à poser ainsi que la remise à niveau des tampons. La dernière partie sera faite après la construction du Frontalys.
- Carrefour du Coin : travaux arrêtés depuis quelques jours à cause de la météo, mais ils seront terminés très prochainement. Il restera juste la couche finale du bitume.
- Parvis de l'EOS : les travaux du passage piéton commenceront en début d'année pour être terminés fin février.
- Place du marché : suite à l'appel d'offres lancé le 23 octobre 2017 selon la procédure adaptée, les lots 1 et 7 du projet ont été remis en consultation avec modification de certains points comme le forage géotechnique pour étude de la sous couche. Les lots 2 à 6 peuvent eux être attribués. Les travaux vont démarrer avec un mois de retard (fin mars). Pendant le chantier, les commerçants du marché seront déplacés dans la ZAC en laissant libre l'accès à Super U depuis la douane.
- Sentier d'Orjobet : suite au risque de chutes de rochers, un contournement de la zone dangereuse est à l'étude. Le SMS prend en charge 50 % des coûts de cette 2^{ème} étude.
- Suite à la réunion de Philippe CHASSOT avec l'APEC, un travail de réhabilitation et renaturation du Nant des Moulins est en cours. Ce ruisseau sera intégré dans les prochaines cartes IGN et CCG. La renaturation serait prise en charge par les élèves de l'HEPIA.
- Maison de santé : l'étude de faisabilité pour agrandir le cabinet a été présentée aux médecins (qui ont reçu la labellisation) ainsi qu'aux maires d'Archamps et Bossey. Réaction très positive. Nous attendons la décision d'Archamps et Bossey sur leur participation éventuelle. Il est possible que la commune puisse recevoir une aide très importante de la région.

DIVERS

Compte rendu des délégations au Maire

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises (ci-dessous) dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° de l'arrêté	Date	Désignation MAPA	Ent. consultées	Offres reçues	Entreprise titulaire	Montant marché en euros TTC
M.18.2017	20.11.2017	Marché de travaux pour l'aménagement du parvis de l'EOS lot 1 - Maçonnerie Paysagère	Plateforme	3	TOUTENVERT	54 769,20 €
M.19.2017	20.11.2017	Marché de travaux pour l'aménagement du parvis de l'EOS lot 2 - Serrurerie	Plateforme	1	ZAMA	62 151,60 €
M.20.2017	24.11.2017	Location longue durée (36 mois) Véhicule de service (renouvellement)	4	4	RENAULT	224,08 €/mois
M.21.2017	27.11.2017	Fourniture pour la mise en accessibilité PMR des ERP	2	2	HANDINORME	7 913,92 €

Le Maire donne ensuite connaissance à l'assemblée des déclarations d'intentions d'aliéner déposées en mairie par les notaires depuis le 16 novembre dernier et qui ont été transmises à l'E.P.F. 74 dans les 48 heures pour traitement.

Informations diverses

Informations sur les recours en cours d'examen par le Tribunal administratif, la Cour administrative d'appel et le Conseil d'État par C. BEROUJON.

Choix du nom pour l'opération de logements sociaux (2 constructions) à côté du cabinet médical : « Les Varappes ».

Suite à la demande de F. UJHAZI concernant le sentier pédestre vers la Diotière, la commission urbanisme sera sollicitée.

La soirée de Noël du Service Enfance-Jeunesse aura lieu le jeudi 21 décembre à partir de 18 h.